

## **Compte rendu de la séance du jeudi 27 décembre 2018**

**Présents** : Marc BEGORRE, Jeannine CAILLABET, Sylvie FOURCADE, Jean-Marc BUFFEL, Sophie ASSIMANS, Michèle COSTE, Ginette ROBERT, Christophe VIGNES,

**Représentés** : Philippe LACAZE par Jean-Marc BUFFEL, Jean-Claude CHANTRAINE par Jeannine CAILLABET, Sandra CLOUET par Marc BEGORRE

**Absents** : Ana ALVAREZ, Jordi HOSTEIN, Pierre MACHINAL, Edouard PALETOU

**Secrétaire de séance** : Jeannine CAILLABET

### **Ordre du jour:**

- Compte rendu séance du 16 novembre 2018
- CA TLP : CR activités 2017
- FAR 2019 demande de subvention
- Ouverture de crédits par anticipation
- Questions diverses

### **Délibérations du conseil:**

#### **Compte-rendu séance du 16 novembre 2018 :**

Approuvé à l'unanimité.

#### **CA TLP Rapport d'activités 2017**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu le Rapport d'Activités 2017 établi par Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées

le Conseil Municipal

- PREND ACTE du Rapport d'Activités 2017 établi par Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées

#### **Budget principal M14 DM 7**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	300.00	
022	Dépenses imprévues	-300.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

### **FAR 2019 Demande de subvention**

Monsieur le Maire informe ses collègues de la nécessité de procéder à des travaux de voirie sur diverses voies communales qui peuvent faire l'objet d'une subvention de la part du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées dans le cadre du Fonds d'Aménagement Rural 2019.

Le montant total des travaux s'élève à 124 398 € H.T. selon un devis établi par SMTP VIGNEAU 19 rue Marcadet- Dessus 64160 MORLAAS

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DEMANDE à Monsieur le Maire d'établir une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées dans le cadre du F.A.R. 2019
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à la présente décision.

### **Ouverture anticipée de crédits**

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que diverses opérations, qui seront inscrites aux budgets de l'exercice 2019, requièrent l'ouverture anticipée de crédits en dépenses d'investissement.

Ces crédits d'investissement permettront la mise en paiement de programmes engagés en fin d'année 2018 ou de faire face aux dépenses à engager avant le vote du budget primitif 2019 :

- mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Centre bourg : Bureau d'études TERRITORI	500 €
- aménagement du Centre bourg : Peinture COLAS	300 €
- aménagement du cimetière : KOIMETERION	2 100 €
- aménagement du Centre bourg L'AMI DES JARDINS	65 000 €
- remplacement chéneau façade entrée Salle polyvalente : NESTADOUR	4 800 €
- Achat chariot à tapis : MANUTAN COLLECTIVITE	500 €

Afin de pouvoir procéder au mandatement de ces dépenses dès la réception des factures, sans attendre le vote budgétaire, Monsieur le Maire propose d'effectuer une ouverture anticipée de crédits sur l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- dans le cadre de la réglementation des finances publiques, d'ouvrir des crédits par anticipation, dans la limite maximale de 25 % des crédits ouverts au Budget Primitif de l'année N-1, du budget suivant

o Budget Principal :	Voirie	65 800 € (art.2315)
	Bâtiments	4 800 € (art.2313)
	Matériel	500 € (art.2184)
	Cimetière	2 100 € (art.2116)

Ces crédits seront repris lors du vote du Budget Primitif 2019.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à la présente décision.

### *Questions diverses*

#### **SEABB : contrôles des branchements ANC**

1. contrôles réalisés : 62
2. nombre de non conformités : 42 particuliers + 2 bâtis communaux
3. surface imperméabilisée concernée : 5 000 m<sup>2</sup> (dont 350 m<sup>2</sup> de bâtiments communaux)
4. travaux déjà réalisés en 2018 :
  - création d'un réseau "Eaux pluviales au niveau de la rue de la Bigorre et de la place J.M.Caillabet, soit une suppression de 3 100 m<sup>2</sup> de surface imperméabilisée
  - deux bâtiments communaux : 350 m<sup>2</sup>
  - 9 habitations : 900 m<sup>2</sup>
  - soit une surface totale de 4 350 m<sup>2</sup>
5. travaux en cours fin 2018 et début 2019
  - mise en séparatif des réseaux au niveau du Chemin Dalié, soit une suppression de 1 160 m<sup>2</sup> de surface imperméabilisée
6. travaux 2019 à finaliser :
  - création d'un réseau "Eaux pluviales" au niveau de la rue des Tanneries, soit une suppression de 4 000 m<sup>2</sup> de surface imperméabilisée.

#### **SYMAT : mise en place de la taxe incitative**

Le SYMAT a décidé de mettre en place la taxe incitative sur le territoire desservi et, dès cette année, sur les ex secteur de Gespe Adour Alaric et du canton d'Ossun.  
Les interventions sur la commune sont prévues les 2, 3 et 4 octobre 2019, journées au cours desquelles seront pucés les bacs d'ordures ménagères.  
La taxe incitative se décompose en 2 parties :

- une part fixe (80%) calculée sur la valeur locative du logement
- une part incitative calculée en fonction du nombre de fois où le bac sera présenté et sa taille.

#### **REPAS DES AÏNÉS**

Prévu, comme de coutume : dernier samedi de janvier soit le 26 janvier 2019.

Le Maire  
Marc BEGORRE